

Voté au conseil de département de Biologie le 22 Mai 2014

Voté au conseil de la Faculté des Sciences et Technologies du 12 juin 2014 et au CEVU du 9 juillet 2014

Inscriptions pédagogiques au L1 portail SVT au semestre d'automne 2014

En raison des capacités d'accueil limitées en L1 SVT et du grand nombre de nouveaux bacheliers intégrant l'université en septembre 2014, mais aussi pour maximiser les chances de réussite des étudiants éprouvant des difficultés à valider 30 crédits au cours d'un semestre, le nombre de crédits en IP au semestre d'automne 2014, pour les étudiants inscrits à Lyon 1 en 2013-2014, ou antérieurement, sera déterminé en fonction des résultats obtenus aux semestres précédents.

Pour les étudiants déjà inscrits en L1 SVT en 2013-2014 ou antérieurement :

1- Les étudiants ayant obtenu une note $\geq 9/20$ au S1 ou au S2 auront une IP de 30 crédits.

2- Dans le cas contraire, sera prise en compte la moyenne obtenue aux UE auxquelles l'étudiant(e) était inscrit(e) au semestre temporel précédent :

Moyenne $\geq 9/20$	IP de 30 crédits
Moyenne $\geq 7 < 9/20$	IP de 24 crédits
Moyenne $< 7/20$	IP de 18 crédits

Pour les étudiants de PACES en réorientation à la FST en L1, portail SVT :

1- Les étudiants présentant des Validations d'Acquis auront une IP de 30 crédits (hors Vacq).

2- Pour les autres étudiants de PACES en réorientation, le nombre de crédits en IP pour le semestre d'automne 2014 sera déterminé en fonction du classement au concours.

Trois groupes seront constitués.

Groupe I (premier tiers)	IP de 30 crédits
Groupe II (deuxième tiers)	IP de 24 crédits
Groupe III (troisième tiers)	IP de 18 crédits